

3D DENTAL PRINT

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

En formation, au capital de 500 euros

Siège social: 229 rue Saint-Honoré, 75001, Paris

RCS en cours

Procès-Verbal de décisions unilatérales de l'actionnaire unique en EURL

Le 03/04/2024, est présent au siège de la société, le soussigné: Mr Vincent MANGEMATIN, né le 22/10/1993 à 71100 Saint Rémy (France), de nationalité Française, demeurant au 48 Rue Himmerich, Strasbourg, Bas-Rhin, France, 67000 a décidé la nomination du dirigeant comme suit:

RÉSOLUTION N°1

Nomination aux fonctions de Gérant telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée:

Mr Vincent MANGEMATIN, né le 22/10/1993 à 71100 Saint Rémy (France), de nationalité Française, demeurant au 48 Rue Himmerich, Strasbourg, Bas-Rhin, France, 67000

celui-ci présent, déclare accepter lesdites fonctions.

RÉSOLUTION N°2

La rémunération de la gérance sera fixée ultérieurement.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en autant d'exemplaires originaux qu'il est nécessaire pour le dépôt d'un original au siège social et l'exécution des diverses formalités de publicité légale, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Je soussigné Mr Vincent MANGEMATIN, né le 22/10/1993 à 71100 Saint Rémy (France), de nationalité Française, demeurant au 48 Rue Himmerich, Strasbourg, Bas-Rhin, France, 67000, certifie ce Procès-Verbal d'Assemblée Générale conforme à l'original.

Fait à: Paris

Le: 03/04/2024

Signatures de l'associé unique: